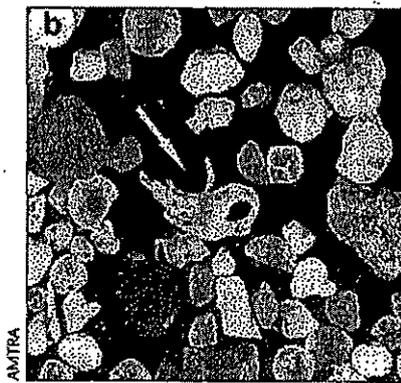


Aliments pour animaux

Agri 2003 9. no.34. 8

Pleine transparence en 2004.



B: os de poulet.

● A partir de 2004, les fabricants devront déclarer toutes les matières premières entrant dans les aliments composés pour animaux. C'est l'exigence fixée dans la législation de l'UE, qui doit aussi s'appliquer en Suisse. Jusqu'à présent, seule la déclaration de matières premières dans les catégories requises a été obligatoire.

La Station fédérale de recherches en production animale de Posieux (RAP) est appelée à surveiller l'observation de cette nouvelle prescription. Il s'agit de vérifier l'ensemble des composants et leur part en termes de quantité. La déclaration permet d'assurer, le cas échéant, la traçabilité d'un matériel contaminé. Cette nouvelle réglementation mérite donc une appréciation tout à fait positive.

L'Ordonnance sur le Livre des aliments pour animaux énumère les matières premières autorisées dans les aliments composés. Il s'agit pour la plupart de produits connus tels que les graines et grains de végétaux ainsi que de parties de végétaux comme

les racines, tubercules, fruits et tiges. S'y ajoutent des sous-produits moins connus issus de la production de différentes denrées alimentaires et utilisés souvent comme composants d'aliments pour animaux en raison de leur valeur nutritive élevée. Exemples: gluten de maïs et protéines de pommes de terre dérivés de la fabrication d'amidon, tourteaux d'extraction (fabrication d'huile), pulpe de betteraves (fabrication de sucre), son de blé (fabrication de farine), marc de fruits et d'agrumes (fabrication de jus), drêches de brasserie. Les composants d'origine non végétale font également partie de la formule des aliments composés. Des poudres de lait, des levures et des farines de poisson sont des sources de protéines importantes; des coquillages livrent du calcium aux poules.

Les microscopistes accordent une attention toute particulière aux substances interdites. En font partie notamment les farines de viande, d'os et de sang ainsi que l'ergot du seigle.

Grâce au savoir-faire en microscopie, la RAP garantit une analyse qualitative et quantitative complète des aliments pour animaux. L'avenir montrera si cette méthode onéreuse en temps permet d'analyser assez rapidement un nombre d'échantillons accru. De nouvelles méthodes de vérification des composants (par exemple la spectroscopie par réflexion de l'infrarouge) font actuellement l'objet de recherches. Après un calibrage adéquat, cette technique permet d'obtenir un spectre complet de tous les composants en quelques secondes.

**GENEVIÈVE FRICK,
RAP-POSIEUX**